

MONTREAL – La FTQ-Construction n'a pas erré en refusant d'intenter une poursuite civile à l'endroit de son ex-directeur général Jocelyn Dupuis, et ce, même s'il a été reconnu coupable de fraude, estime l'actuel dirigeant de l'organisation syndicale, Yves Ouellet.

Questionné sur le dossier en marge d'une conférence de presse à Montréal, lundi, M. Ouellet a martelé qu'il ne voulait plus s'occuper du «passé» pour tenter de récupérer les sommes volées, mais plutôt regarder en «avant» afin de s'occuper des dossiers d'actualité.

«On ne regrette pas nos décisions, a-t-il dit. Pendant qu'on s'occupe du passé, on ne s'occupe pas d'en avant. Quand tu passes ton temps à regarder en arrière, tu te ramasses avec la face dans le mur.»

À la tête du plus important syndicat de l'industrie de la construction au Québec de 1997 à 2008, M. Dupuis a été reconnu coupable, vendredi dernier, de fraude et de fabrication de faux documents.

Ce dernier était visé par des accusations liées à des comptes de dépenses totalisant 225 000 \$ qu'il avait présentés pendant près d'un an, entre 2007 et 2008, et qui étaient en grande partie appuyés sur des reçus fictifs ou artificiellement gonflés qu'il rédigeait lui-même.

Visiblement agacé par les questions des journalistes, M. Ouellet a répété à de nombreuses reprises qu'il ne voulait plus aborder cet épineux dossier puisqu'il faisait partie du «passé».

«Quand tu veux faire des démarches, il y a des coûts à tout, a-t-il dit. Est-ce que tu vas faire des démarches qui vont te coûter plus cher pour réussir à arriver à un résultat qui n'est pas là ?»

Au procès de M. Dupuis, la période analysée par la poursuite révélait que ce dernier avait remis 43 rapports de dépenses totalisant 225 000 \$. La Sûreté du Québec s'était plus particulièrement penchée sur 144 reçus irréguliers de six restaurants montréalais, qui

représentent potentiellement plus de 63 000 \$ en réclamations fictives ou gonflées.

La preuve a de plus révélé que M. Dupuis n'hésitait pas à commander plus d'une bouteille de vin de 300 \$ ou même 400 \$ pour arroser ses repas.

«J'étais là (au moment de l'abandon de la poursuite), a rappelé M. Ouellet. On avait demandé un avis juridique. On avait demandé à nos avocats. Quand tu veux avancer, tu dois arrêter de vivre dans le passé.»

Le directeur de la FTQ-Construction affirme toutefois qu'il avait «fait ses devoirs» et qu'une telle situation ne pourrait se reproduire même si plusieurs personnes présentes au sein du syndicat à l'époque de M. Dupuis sont toujours là.

«Ça fait plusieurs années, a rappelé M. Ouellet. Le système syndical a évolué comme les autres. Les rapports de dépenses de la FTQ-Construction, c'est sur la table de l'exécutif à tous les mois. Ils les regardent.»

M. Ouellet s'est également insurgé à l'endroit des portraits brossés par certains témoins de la Commission Charbonneau qui suggéraient que la FTQ-Construction était infiltrée par le crime organisé.

Il a rappelé qu'avant d'être directeur général de l'organisation syndicale, il avait oeuvré au sein d'une section locale pendant 13 ans et qu'il n'avait jamais été témoin «d'infiltration».

«(La FTQ-Construction) c'est 16 locaux différents (17 à l'époque) dirigés par 16 personnes différentes élues par leurs membres, a analysé M. Ouellet. Là, vous êtes en train de me dire que le crime organisé avait réussi à infiltrer 16 sections locales?»

Cet article [Le dg de la FTQ-Construction défend sa décision concernant Jocelyn Dupuis](#) est apparu en premier sur

Le dg de la FTQ-Construction défend sa décision concernant Jocelyn Dupuis

Écrit par L'actualité

Lundi, 29 Septembre 2014 20:36 -

[L'actualité](#)

.

Consultez la source sur Lactualite.com: [Le dg de la FTQ-Construction défend sa décision concernant Jocelyn Dupuis](#)